

Commune de BOUVINES

---

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2022  
2022/497

NOMBRE

de conseillers en exercice	14
de présents	12
de votants	14

L'an deux mil vingt deux le dix huit janvier Conseil Municipal de Bouvines, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain BERNARD, Maire.

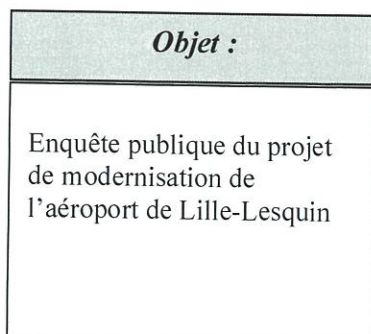
**Etaient présents :**

Alain Bernard, Sylvie Beuscart, Maëlle Ville, Brigitte Bournonville, France Catoen, Jean Michel Desprez, Nicolas Metta, Mélanie Mazingarbe, Marie Pelini, Denise Descamps, Thomas Bideau, Vincent Vatelot

**Excusés :** Philippe Guillon, Thierry Pick

**Pouvoirs :** Philippe Guillon donne pouvoir à Alain Bernard  
Thierry Pick donne pouvoir à Sylvie Beuscart

Désignation du secrétaire de séance : Thomas Bideau



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 janvier 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 janvier 2022  
Le Maire



AVIS DE LA COMMUNE DE BOUVINES SUR LE « PROJET DE MODERNISATION DE L' AÉROPORT DE LILLE-LESQUIN »

La société « Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin par concession de service public délivrée par le SMALIM, propriétaire de la plateforme, porte un projet de «modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ».

Ce projet s'étale sur la durée de la concession 2020-2039 et comporte deux volets :

- la mise aux normes réglementaires de sécurité de la plateforme aéroportuaire,

- son extension afin d'accueillir entre 3,4 et 3,9 millions de passagers d'ici 2039 (2,2 millions en 2019), avec une augmentation du nombre de mouvements évaluée par Aéroport de Lille à + 17% de mouvements commerciaux ou + 12% de mouvements totaux en 2039. Eu égard à la nature de ce vaste projet qui concerne le cadre de vie des habitants des communes environnantes et particulièrement celle de Bouvines, la demande d'autorisation environnementale conjointe à la demande d'autorisation du permis de construire, émise par Aéroport de Lille SAS, fait l'objet d'une enquête publique qui a lieu du 10 janvier au 14 février 2022 auprès de 67 communes, dont Bouvines.

L'enquête publique en cours et conformément à l'article L181-10 II du Code de l'Environnement, la Préfecture demande aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, de donner leur avis sur la demande de permis de construire, conjointe à la demande d'autorisation environnementale.

De plus, conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire entre le 15 février et le 28 février 2022.

### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'émettre :

- 1) **Un avis favorable conditionné exclusivement à la modernisation du terminal**, accueil des passagers, volet sécurité mises aux normes règlementaires et confort.

Les conditions demandées pour un avis favorable du conseil municipal sur le volet la modernisation doivent au moins prévoir :

- Un couvre-feu d'au moins 7h d'affilée durant le créneau - souhaité de 23h à 6h - soit instauré sur la plateforme de Lille-Lesquin, afin de préserver le sommeil et la santé tant morale que physique des bouvinois et que le vol de fret ne soit pas développé.
- Que Monsieur le Ministre de la Transition Écologique, chargé des Transports prenne un arrêté ministériel prévoyant des amendes significatives – existantes jusqu'à 40.000 euros sur certains aéroports - pour les compagnies aériennes dont les avions ne respectent pas les trajectoires, les horaires de vol (retards significatifs entraînant des atterrissages pendant les heures de couvre-feu), et autres obligations environnementales telles que le bruit et la pollution.
- À condition, enfin, que les lignes accueillies sur la plateforme de Lille-Lesquin représentent un équivalent de temps de transport de plus de 3h de trajet en train, afin de favoriser les transports propres

## 2) Un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes.

- La situation géographique de l'aéroport de Lille Lesquin est cerné par une zone urbaine dense. Une extension accentuerait encore les nuisances concernant la qualité de l'air, le bruit et de manière générale et contribuerait encore à une dégradation de la qualité de vie des habitants. Le rapport délibéré de l'autorité environnementale, N0 Ae2021-87 indique précisément que l'ensemble du projet conduit à une augmentation non négligeable du bruit moyen. De l'exposition aux polluants et particules fines et notamment aux Nox(Oxyde d'azote).
  - Bouvines est extrêmement exposée aux atterrissages, 80 % des vols survolent le village à très basse altitude. L'aéroport de Lille Lesquin ne transmettant pas facilement les données d'altitude, déjà actuellement, une extension induirait des conditions de vie dégradées pour les habitants de Bouvines.
  - La métropole lilloise est déjà desservie par 5 aéroports (Roissy-Bruxelles Zaventem-Charleroi- Beauvais- - Bruges Ostende. Dont les 3 principaux Roissy- Charleroi – Bruxelles Zaventem sont à 1 heure de Lille environ et bien desservis par une ligne de TGV reliée à Lille ou un très bon réseau autoroutier ou des lignes de bus régulières.
  - Les vols de l'aéroport de Lille Lesquin sont déjà constitués à 53% par le trafic low-cost. Une surenchère de clients attirés par une offre tarifaire de prix cassés, de promotions engagera une guerre commerciale entre les aéroports. Au détriment de la qualité et de l'emploi.
- 1- **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable conditionné exclusivement à la modernisation du terminal** (volet de sécurité mises aux normes règlementaires et confort).
- 1- **Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité donne un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Maire,  
Alain BERNARD

